



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 19 avril 2018
FIM /RM – Idaff 282 922 – jw

Résolution de Mme Alice Genoud du 13 février 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 13 février 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Alice Genoud intitulée « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte les habitants et commerçants pour le futur projet de réhabilitation de l'avenue d'Echallens ».

Réponse de la Municipalité

La requalification de l'avenue d'Echallens constitue un projet majeur d'aménagement de l'espace public lausannois qui devra tenir compte des différents enjeux du site, dont la progression des transports publics et des modes doux, l'amélioration de la qualité de vie des habitants, ainsi que de l'environnement (réduction du bruit routier, amélioration de la végétalisation, etc.) et de la vitalité économique. Pour développer au mieux ce projet, la Municipalité entreprendra, en temps voulu, une démarche participative, adaptée aux spécificités du contexte local, afin de capter au mieux les attentes de la population et de les transcrire dans le projet d'aménagement.

Dans l'intervalle, la Municipalité envisage d'accompagner la mise en souterrain du LEB de mesures d'aménagement transitoires (horizon 2021), élaborées sur la base notamment d'une enquête auprès des habitants portant sur l'espace public et ses usages.

L'ensemble de ces mesures permettra de poursuivre la mise en place de la stratégie d'accessibilité multimodale retenue par les Autorités et rappelée ci-dessus.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



La Municipalité restera particulièrement attentive à l'évolution des charges de trafic sur son territoire.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité.

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

